



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Cinquante-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 7 janvier 1972,  
à 16 heures

NEW YORK

*Président:* M. Károly SZARKA (Hongrie).

### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Élections (*fin*) [E/L.1472, E/L.1473]

#### ÉLECTION DES 27 MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES DES COMITÉS DE SESSION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (E/L.1473)

1. M. VIAUD (France) tient à préciser au nom de sa délégation que sa participation à l'élection des 27 membres supplémentaires des comités de session ne préjuge en rien la position que prendra le Gouvernement français sur l'élargissement de la composition du Conseil économique et social lui-même. Elle ne saurait non plus constituer, du point de vue de cette délégation, un précédent en ce qui concerne le nombre total des sièges des comités de session et leur répartition entre les différentes régions géographiques.

2. M. HEMANS (Royaume-Uni) indique que les six candidats présentés par le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats sont l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suède. Le fait pour la délégation britannique de présenter la liste de ces candidats ne doit pas être interprété comme une modification de la position qu'elle a prise à l'Assemblée générale et par laquelle elle s'était opposée à l'élargissement de la composition du Conseil économique et social et à la modification de la répartition des sièges dans les comités de session.

3. M. ODERO-JOWI (Kenya) est heureux de voir que le Conseil se démocratise et rappelle que sa délégation a toujours été en faveur de l'augmentation du nombre de ses membres. Il espère également que l'on s'efforcera de rendre la répartition des sièges plus équitable.

4. M. AN (Chine) indique tout d'abord que la délégation chinoise est en faveur de l'élargissement de la composition du Conseil économique et social, qui portera le nombre de membres de 27 à 54. Non seulement cette mesure est nécessaire étant donné l'accroissement du nombre de Membres de l'ONU, mais elle permettra également au Conseil de mieux s'acquitter de sa tâche.

5. Cependant, la répartition des sièges entre les différents groupes régionaux ne semble pas raisonnable car elle ne reflète pas la situation de fait. C'est ainsi que les Etats d'Asie, au nombre de 32 à l'ONU, se voient

accorder 11 sièges seulement au Conseil, soit un pourcentage d'un tiers; les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, 23 Membres de l'ONU, ont 13 sièges, soit une proportion de 50 p. 100; les Etats socialistes d'Europe orientale, 7 Membres de l'ONU, ont droit à 6 sièges, soit une proportion de 85 p. 100. La disproportion est donc flagrante, en particulier pour ce qui est des Etats socialistes d'Europe orientale. En outre, l'URSS et la RSS d'Ukraine occupent chacune un siège dans ce groupe, c'est-à-dire qu'en fait l'URSS occupe deux sièges à elle seule. Il conviendrait donc de modifier cet état de choses peu équitable.

6. D'autre part, la délégation chinoise est opposée à la candidature de l'Inde aux comités de session du Conseil. On sait que ce pays a lancé une attaque barbare contre le Pakistan, démembrement ainsi un Etat souverain. Le Gouvernement indien a violé de façon flagrante la résolution 2793 (XXVI) de l'Assemblée générale sur le cessez-le-feu et le retrait des troupes et a refusé d'appliquer la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité sur ces mêmes points. Un pays qui foule ainsi aux pieds les principes de la Charte ne devrait pas être autorisé à participer aux travaux des comités de session du Conseil. De plus, l'Inde a occupé un siège au Conseil économique et social pendant 16 ans; il n'y a donc pas de raison qu'elle présente à nouveau sa candidature et exclue ainsi d'autres pays qui désirent eux aussi participer aux travaux du Conseil. Pour toutes ces raisons, la délégation chinoise est donc fermement opposée à la candidature de l'Inde aux comités de session du Conseil.

7. M. TARDOS (Hongrie) signale tout d'abord à l'intention du représentant de la Chine que la répartition des sièges se fait d'après les critères que l'Assemblée générale a établis au paragraphe 4 de sa résolution 2847 (XXVI).

8. D'autre part, M. An a dû se tromper dans ses comptes: les Etats socialistes d'Europe orientale Membres de l'ONU sont au nombre de 10 et non de 7.

9. M. KULAGA (Pologne) appuie la remarque du représentant de la Hongrie quant au nombre des Etats socialistes d'Europe orientale Membres de l'ONU. Il ne voit pas la nécessité de disputer la déclaration du représentant de la Chine, étant donné qu'elle est fondée sur une arithmétique fondamentalement erronée et est par conséquent complètement fautive. Quant à la question des élections, il avait l'impression qu'elles se faisaient au scrutin secret; mais puisqu'une délégation a mentionné sa position, la délégation polonaise fait de même et indique qu'elle votera pour l'Inde.

10. Sans entrer dans un débat sur le fond de la question puisque la position de la Pologne a été exposée longuement au Conseil de sécurité, M. Kułaga tient seulement à signaler que la suite des événements dans le sous-continent indien a démontré que la position prise par la délégation polonaise au Conseil de sécurité était entièrement justifiée.

11. M. JAIN (Observateur de l'Inde), prenant la parole conformément à l'article 75 du règlement intérieur, rappelle également que d'ordinaire les élections du genre de celles auxquelles le Conseil va procéder se font au scrutin secret. C'est pourquoi il s'étonne de voir une certaine délégation prendre l'initiative d'indiquer en quel sens elle va voter. Ce faisant, cette délégation a encore une fois avancé des allégations qui non seulement sont dénuées de tout fondement, mais encore tendent à s'écarter délibérément de la réalité des faits. Comme l'a rappelé le représentant de la Pologne, ce grave problème a déjà été débattu à fond au Conseil de sécurité et les événements ont montré que la position adoptée par l'Inde était la bonne.

12. Quoi qu'il en soit, ce n'est ni le lieu ni le moment d'aborder ce sujet, et la délégation indienne ne veut pas s'attarder sur les raisons pour lesquelles une question sans rapport avec le point de l'ordre du jour à l'examen a été soulevée. Il s'agit là d'accusations devenues habituelles et la délégation indienne se propose de les accueillir, elle aussi, avec son indifférence habituelle.

13. Si tous les pays d'Asie ont accueilli avec satisfaction l'élargissement de la composition du Conseil, ils ont de bonnes raisons d'estimer qu'ils ne reçoivent pas le nombre de sièges qui devraient leur revenir dans les comités de session conformément au principe d'une répartition géographique équitable. Il y a donc lieu de s'étonner de constater qu'un pays asiatique se refuse à voir l'Asie pleinement représentée dans le cadre limité qui lui a été alloué. Cependant, M. Jain espère que son pays aura néanmoins la possibilité de continuer à contribuer de façon active aux travaux du Conseil, comme il l'a toujours fait dans le passé.

14. En ce qui concerne le fait que l'Inde ait siégé au Conseil pendant de nombreuses années, il convient de rappeler tout d'abord que ce n'est pas le seul pays dans ce cas et que d'autre part sa candidature est appuyée sans réserve par le groupe asiatique.

15. M. DRISS (Tunisie) rappelle que l'élection de 27 membres supplémentaires aux comités de session est un prélude à l'élargissement du Conseil lui-même, que la délégation tunisienne a toujours soutenu de façon active.

16. Il lance un appel aux gouvernements qui n'ont pas encore rejoint la majorité sur ce point pour qu'ils réexaminent leur position et fassent en sorte de ratifier le plus vite possible la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 2847 (XXVI). D'autre part, il rappelle que le Conseil doit simplement procéder à des élections et non avoir un débat de fond sur la question de la répartition des sièges. Enfin, les élections devraient avoir lieu au scrutin secret, conformément à l'article 72

du règlement intérieur, ce qui évite aux délégations d'avoir à indiquer leur position et à expliquer leur vote.

17. M. AKRAM (Observateur du Pakistan), prenant la parole conformément à l'article 75 du règlement intérieur, remercie tout d'abord le représentant de la Chine pour la position de principe qu'il a prise en s'opposant à la candidature de l'Inde.

18. A ce propos, il rappelle que le Pakistan lui-même s'était opposé à cette candidature au sein du Groupe asiatique et qu'il n'est donc pas correct de dire qu'elle y a joui d'un appui sans réserve.

19. La participation d'un Etat Membre aux travaux de n'importe quel organe de l'ONU est fondée sur le respect des principes qui gouvernent ces organes. Or, on sait que l'Inde a violé les principes de la Charte en se rendant coupable d'une agression, et ce fait ne peut être nié. C'est pourquoi ceux qui soutiennent ces principes sont parfaitement en droit de s'opposer à la participation de ce pays aux travaux des comités de session.

20. M. GETMANETS (Observateur de la République socialiste soviétique d'Ukraine), prenant la parole conformément à l'article 75 du règlement intérieur, désire réfuter catégoriquement les remarques du représentant de la Chine en ce qui concerne la participation de son pays au Conseil. La RSS d'Ukraine est l'un des Membres fondateurs de l'ONU et a toujours participé activement à ses travaux. En particulier, elle a pris l'initiative d'engager le débat sur de nombreuses questions en vue d'amener des conditions plus favorables à l'indépendance économique des nouveaux Etats Membres en voie de développement; en outre, pendant 25 ans, elle a lutté pour le rétablissement de la Chine dans ses droits à l'ONU.

21. M. DRISS (Tunisie), prenant la parole pour un point d'ordre, rappelle que le Conseil est saisi de la question des élections et non pas de problèmes politiques. Il propose donc de passer immédiatement au vote.

22. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), usant de son droit de réponse, regrette que le représentant de la Chine ait soulevé une série de questions qui sont sans rapport avec le point à l'ordre du jour. Cette intervention confirme ce qu'on a déjà pu constater en d'autres occasions, c'est-à-dire que les représentants de la République populaire de Chine sont venus à l'ONU pour semer la discorde entre les Etats Membres et entre les différents groupes régionaux. C'est effectivement la seule interprétation qui puisse être donnée à la déclaration de M. An.

23. La répartition des sièges aux comités de session se fait conformément aux critères établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 2847 (XXVI). Les pays socialistes, qui, comme l'a rappelé fort justement le représentant de la Hongrie, sont au nombre de 10 et non de 7, ont toujours pris une part active aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Tel est en particulier le cas de la RSS d'Ukraine, Membre à part entière de l'ONU, et qui a acquis ce titre au prix de millions de victimes tombées lors de la lutte menée contre le fascisme au cours de la seconde guerre mondiale. M. Makeev

rejette donc énergiquement toute tentative visant à rompre l'unité du Groupe des Etats socialistes ou à porter atteinte aux droits de l'un d'entre eux.

24. Il est regrettable que le représentant de la Chine ait profité de son intervention au sujet des élections pour calomnier encore une fois l'Inde et l'Union soviétique. M. Makeev ne voudrait pas rouvrir un débat de fond sur le problème indo-pakistanaï, puisque la délégation soviétique a eu l'occasion d'exposer sa position sur ce sujet au Conseil de sécurité. Mais il désire souligner que la suite des événements dans cette région, et en particulier l'admission par le nouveau régime des erreurs commises par celui de Yahya Khan au Pakistan oriental, a justifié la position soviétique. C'est le refus des autorités pakistanaïes d'accepter un règlement politique au Pakistan oriental qui est à l'origine de la tension et des hostilités. Lorsque le Conseil de sécurité a été saisi de la question, la Chine a cherché à empêcher qu'une décision soit prise en vue de mettre fin au conflit, et cela en accord avec les Etats-Unis d'Amérique. Elle a ainsi trahi les mouvements de libération et a passé un marché avec les forces réactionnaires. Aujourd'hui, elle s'oppose à l'élection de l'Inde, se fondant pour cela sur de fallacieux prétextes d'agression, tout en fermant les yeux sur les actes d'agression véritables commis par les États-Unis au Vietnam. Elle ne s'oppose pas à la participation des Etats-Unis aux travaux du Conseil non plus qu'à celle d'autres pays qui participent à cette guerre, au contraire: le représentant de la Chine n'a-t-il pas félicité le représentant d'un de ces pays pour son élection à de hautes fonctions au Conseil.

25. En conclusion, M. Makeev espère que les représentants de la Chine s'efforceront désormais de favoriser les travaux du Conseil, en luttant pour la coopération internationale dans le domaine du développement économique, plutôt que de rendre les choses plus difficiles en semant le désaccord entre ses membres.

26. M. DRISS (Tunisie) demande que les membres attendent la fin des élections pour exposer des vues qu'il estime hors du sujet.

27. M. AKWEI (Ghana), prenant la parole pour une motion d'ordre, demande, conformément à l'article 53 du règlement intérieur, que le débat soit clos sur la question et qu'il soit procédé au vote.

28. Le PRÉSIDENT propose que le Pakistan, la Chine et l'Inde qui ont demandé la parole ne la prennent qu'après la fin des élections.

29. M. CARANICAS (Grèce) est d'accord avec le représentant du Ghana pour demander la clôture d'un débat qui aurait plutôt sa place au Conseil de sécurité. Pourtant, si l'on accorde aux pays mentionnés le droit de réponse, ce doit être immédiatement pour que cette réponse ait tout son effet.

30. M. DRISS (Tunisie) n'est pas du tout de l'avis du représentant de la Grèce.

31. M. FIGUEROA (Chili), craignant que le temps ne manque maintenant pour procéder aux élections, propose

donc d'entendre plutôt les trois pays qui, de toute façon, doivent prendre la parole.

32. M. AKWEI (Ghana) fait observer que, si l'on suit la proposition de la Grèce, il faudra entendre tous les orateurs qui voudront user de leur droit de réponse. Il estime donc qu'il vaut mieux prononcer la clôture du débat.

*Par 19 voix contre une, avec 7 abstentions, la motion de clôture du débat est adoptée.*

33. M. MAHMASSANI (Liban) précise que, si la délégation libanaïse vient de s'abstenir, c'est parce qu'elle considère qu'il n'y avait pas de débat.

34. M. FIGUEROA (Chili) souligne qu'il se réserve le droit d'expliquer son vote après les élections.

35. M. RABETAFIKA (Madagascar) présente les sept candidats du groupe africain: Botswana, Cameroun, Congo, Egypte, Rwanda, Sénégal, Soudan.

36. Mlle LIM (Malaisie) présente les six candidats du groupe asiatique: Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire du Yémen, Yémen.

37. M. KULAGA (Pologne) présente les trois candidats du groupe des Etats socialistes d'Europe orientale: Bulgarie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie.

*A la demande du Président, M. Náthon (Hongrie) et M. Gates (Nouvelle-Zélande) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote à scrutin secret.*

<i>Bulletins déposés:</i>	27
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	27
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	27
<i>Majorité requise:</i>	14

*Nombre de voix obtenues:*

Argentine	27
Danemark	27
Egypte	27
Mexique	27
Roumanie	27
Rwanda	27
Trinité-et-Tobago	27
Autriche	26
Botswana	26
Bulgarie	26
Canada	26
Congo	26
Indonésie	26
Sénégal	26
Soudan	26
Suède	26
Venezuela	26
Cameroun	25
Pakistan	25
Pays-Bas	25

Philippines . . . . .	25
Espagne . . . . .	25
République socialiste soviétique d'Ukraine .	25
Yémen . . . . .	25
République démocratique populaire du	
Yémen . . . . .	24
Inde . . . . .	22
Barbade . . . . .	21

*Ayant obtenu la majorité requise, les pays susnommés sont élus membres supplémentaires des comités de session du Conseil économique et social.*

#### ÉLECTION DES 13 MEMBRES DU COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

38. Le PRÉSIDENT rappelle que les membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales sont élus pour une durée d'un an à moins qu'ils ne cessent d'être membres du Conseil, et sont choisis parmi des Etats qui sont membres du Conseil en 1972.

39. M. AHMED (Secrétaire du Conseil) donne lecture de la liste des candidats, établie conformément à la représentation géographique prévue:

Etats d'Afrique et d'Asie: Ghana, Japon, Kenya, Malaisie, Tunisie;

Etats d'Amérique latine: Bolivie, Pérou;

Etats d'Europe occidentale et autres Etats: Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

Etats socialistes d'Europe orientale: Hongrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Par acclamation, les 13 candidats susnommés sont élus membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales.*

#### ÉLECTION DE 10 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (E/L.1472)

40. M. HEMANS (Royaume-Uni) dit que, bien que pour la présente élection il ne soit pas question de groupes régionaux, il tient, au nom des Etats occidentaux non représentés au Conseil, à présenter la liste suivante: Belgique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie.

41. M. MAHMASSANI (Liban) propose de considérer, en l'absence d'objection, les groupes autres que le groupe des Etats occidentaux comme élus par acclamation et de ne procéder à un vote que pour le groupe des Etats occidentaux qui présente plus de candidats qu'il n'y a de sièges.

42. M. AHMED (Secrétaire du Conseil) rappelle que la résolution 1038 (XI) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1956, n'a pas établi de répartition géographi-

que précise et qu'il n'est pas possible de voter sur tel ou tel groupe particulier.

43. M. RABETAFIKA (Madagascar) porte à la connaissance du Conseil la liste des candidats du Groupe africain: Congo et Nigéria.

44. Mlle LIM (Malaisie) présente les deux candidats du Groupe asiatique: Indonésie et Philippines.

45. M. KUŁAGA (Pologne) présente le candidat du Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale: Bulgarie.

46. M. SOUZA E SILVA (Brésil) présente le candidat des Etats d'Amérique latine: Chili.

*A la demande du Président, M. Nathon (Hongrie) et M. Gates (Nouvelle-Zélande) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés:	27
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	27
Abstentions:	0
Nombre de votants:	27
Majorité requise:	14

*Nombre de voix obtenues:*

Indonésie . . . . .	27
Nigéria . . . . .	27
Suisse . . . . .	27
Chili . . . . .	26
Philippines . . . . .	25
Congo . . . . .	24
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Ir-	
lande du Nord . . . . .	23
Bulgarie . . . . .	22
Suède . . . . .	22
Turquie . . . . .	21

*Ayant obtenu la majorité requise, les 10 candidats susnommés sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.*

#### ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE STATISTIQUE

47. Le PRÉSIDENT rappelle que l'élection à la Commission de statistique d'un membre à choisir parmi les Etats d'Amérique latine avait été remise lors de la reprise de la cinquante et unième session du Conseil et que l'Argentine est candidate pour ce siège.

*Par acclamation, l'Argentine est élue membre de la Commission de statistique.*

#### ÉLECTION DE CINQ MEMBRES AU COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

48. Le PRÉSIDENT rappelle que, lors de la reprise de sa cinquante et unième session, le Conseil a renvoyé à ses séances d'organisation de la cinquante-deuxième session

l'élection de cinq membres du Comité des ressources naturelles.

49. M. AHMED (Secrétaire du Conseil) donne lecture de la liste des candidats, établie conformément à la répartition géographique:

Etats d'Afrique: Nigéria;  
Etats d'Amérique latine: Colombie;  
Etats d'Asie: néant;  
Etats d'Europe occidentale et autres Etats: néant.

50. Mlle LIM (Malaisie) fait savoir au Conseil que le Groupe asiatique se réserve le droit de présenter un candidat dès que cela sera possible.

*Par acclamation, la Colombie et le Nigéria sont élus membres du Comité des ressources naturelles.*

51. Le PRÉSIDENT, étant donné l'absence de candidats du Groupe asiatique et du Groupe des Etats de l'Europe occidentale au Comité des ressources naturelles, propose d'organiser une brève réunion du Conseil afin de pourvoir aux sièges restants dès que les présidents de ces deux groupes pourront présenter un nombre suffisant de candidats.

*Il en est ainsi décidé.*

52. Le PRÉSIDENT rappelle aux membres du Conseil que, à la 1803ème séance, le 20 décembre 1971, 11 membres ont déjà été élus au Comité des ressources naturelles, à savoir Ceylan, le Costa Rica, la Grèce, la Hongrie, le Koweït, la Malaisie, l'Ouganda, la République socialiste soviétique d'Ukraine, le Soudan, la Trinité-et-Tobago et le Zaïre. Il va être procédé au tirage au sort pour déterminer la durée du mandat des 11 membres élus en décembre et des deux membres que le Conseil vient d'élire.

*Il est procédé au tirage au sort.*

*Ceylan, la Grèce, la Hongrie, le Koweït, la République socialiste soviétique d'Ukraine, le Soudan, la Trinité-et-Tobago ont un mandat de trois ans et la Colombie, le Costa Rica, la Malaisie, le Nigéria, l'Ouganda, le Zaïre ont un mandat d'un an.*

53. M. AN (Chine), usant de son droit de réponse, tient à exposer les vues de la délégation chinoise à propos des déclarations faites par certaines délégations, et en particulier par la délégation de l'Union soviétique. La première question concerne l'agression armée qui a été menée par l'Inde contre le Pakistan. Récemment, toutes les délégations qui ont participé aux travaux de l'ONU ont pu constater que c'est grâce à l'impérialisme soviétique que l'Inde a pu poursuivre sa politique expansionniste. Le traité d'amitié qui a été signé entre l'Inde et l'Union soviétique est en réalité un traité d'alliance militaire, qui a permis à l'Inde de se lancer, en un temps extrêmement court, dans une guerre d'agression barbare et sanglante et d'occuper le Pakistan oriental. Depuis l'exemple des fascistes allemands durant la seconde guerre mondiale, jamais le monde n'avait été jusqu'à présent témoin d'un acte d'agression aussi flagrant. Cette

question a été discutée au Conseil de sécurité et la majorité des Etats Membres ont défendu la justice et se sont opposés à l'agression. C'est uniquement en raison de l'usage du droit de veto auquel a systématiquement recouru l'Union soviétique qu'aucune décision n'a pu être adoptée par le Conseil de sécurité. Par suite de la paralysie du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante de 104 voix une résolution qui allait dans le sens de la justice, mais qui n'a pas dissuadé pour autant l'Union soviétique et l'Inde de poursuivre leurs sombres desseins. Les social-impérialistes soviétiques ont sur leurs mains le sang d'innombrables martyrs, et ce sang ne saurait être lavé. Mais qu'ils ne se réjouissent pas trop tôt car ils sont déjà sur la pente.

54. D'autre part, la délégation de l'Union soviétique a mentionné dans son intervention la lutte du peuple vietnamien. Cette question ne relève pas de l'ONU mais le peuple chinois s'est très clairement prononcé à cet égard, et les 700 millions de Chinois appuient énergiquement le peuple vietnamien. Aussi longtemps que durera la lutte héroïque de ce peuple, la Chine continuera à ne ménager aucun sacrifice jusqu'à la victoire finale contre l'agresseur américain. Cette position ne peut être niée par les social-impérialistes soviétiques, car elle est claire aux yeux du monde entier.

55. En dernier lieu, la délégation de l'Union soviétique a prétendu que la délégation chinoise voulait semer la discorde au sein des Nations Unies, mais en fait, ce sont les social-impérialistes soviétiques eux-mêmes qui se sont rendus coupables d'un tel acte. Il n'est que de rappeler l'attitude prise par l'Union soviétique lorsque, allant à l'encontre des vœux de la majorité, elle a opposé son veto à toutes les résolutions du Conseil de sécurité, dans le seul but d'appuyer l'expansionnisme indien. Est-ce là une marque de respect envers les principes énoncés par la Charte? En réalité, ce n'est qu'en défendant les principes et la vérité que les Membres des Nations Unies pourront s'unir, et dans la mesure où ils favorisent l'agression, ils agissent mal. On pourrait citer de nombreux autres exemples qui montrent bien que l'Union soviétique se livre partout à une politique d'agression et d'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Par leur chauvinisme de grande puissance, les dirigeants soviétiques n'ont fait que trahir la doctrine marxiste-léniniste, et le peuple chinois est convaincu que c'est bien là également l'opinion des grandes masses du monde. Il importe également de rappeler que la Chine vient seulement d'être rétablie dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies et est profondément reconnaissante à de nombreux pays qui lui ont apporté leur soutien. La contribution de la Chine aux travaux des Nations Unies est encore très faible, mais d'ores et déjà, la Chine a fait savoir clairement qu'elle s'opposait de la façon la plus ferme à ce qu'une domination soit exercée sur les Nations Unies par une ou deux superpuissances. Avec le tiers monde et les pays petits et moyens de la Terre, la Chine veut se ranger du côté de la justice.

56. En ce qui concerne l'élection de la RSS d'Ukraine aux comités de session, il convient de rappeler que de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie souhaitent ardemment pouvoir participer aux travaux du

Conseil, et l'on ne voit pas de quel droit l'Union soviétique détient deux sièges alors qu'elle ne forme qu'un seul pays.

57. En conclusion, tous les pays du monde suivent chaque mouvement du Gouvernement soviétique mais, jusqu'à présent, chaque mouvement du Gouvernement soviétique dans le monde a jeté le déshonneur sur leur pays et a trahi les aspirations du monde et la doctrine marxiste-léniniste.

58. M. JAIN (Observateur de l'Inde), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit qu'il regrette vivement de devoir constater que tant d'éléments inutiles aient été présentés à propos de cette question des élections. De longues heures ont été ainsi consacrées à des questions qui n'ont rien à voir avec celles dont est saisi le Conseil. Toutefois, puisque ces questions ont été abordées, le représentant de l'Inde tient à rappeler que c'est le Pakistan qui s'est le premier livré à des actes d'agression. Ce pays, en pratiquant une politique de génocide contre le peuple du Bangladesh, a marqué d'une tare indélébile l'histoire de l'humanité. Il est paradoxal d'entendre les représentants du Pakistan parler du respect des buts et des principes de la Charte alors qu'ils ont acculé à la fuite des millions de personnes, foulé aux pieds tous les droits de l'homme et violé les instruments du droit international dont ils sont signataires. Dans ces conditions, s'entendre dire par ces derniers que l'Inde ne respecte pas la Charte serait risible si les circonstances n'étaient pas aussi dramatiques. On ne peut s'empêcher à ce propos de songer au proverbe de la paille et de la poutre.

59. En tout état de cause, la délégation indienne estime que, au moment où le Conseil économique et social aborde une nouvelle phase de son histoire grâce à l'élargissement de sa composition, on devrait attendre de cet organe qu'il fasse du travail sérieux au lieu de dénigrer des pays qui n'y sont pas représentés et ne peuvent donc pas pleinement répondre aux attaques lancées contre eux.

60. M. AKRAM (Observateur du Pakistan), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, dit que la délégation pakistanaise comprend l'inquiétude manifestée par le représentant de l'Inde, qui semble se rendre compte que des paroles de vérité ont été prononcées devant le Conseil. Comme l'a dit le représentant de la Chine, ce sont des actes d'agression perpétrés par l'Inde qui sont à l'origine de son discrédit aux yeux du monde entier.

61. En ce qui concerne certaines des questions qui ont été soulevées par le représentant de l'Union soviétique, la délégation pakistanaise se voit dans l'obligation de procéder à une mise au point. Cela n'est pas sans regret, car le Pakistan s'est efforcé dans le passé de maintenir avec l'Union soviétique les relations les plus amicales et continuera de déployer ses efforts en ce sens. Toutefois, on ne saurait accepter ce que vient de dire le représentant de l'Union soviétique, à savoir que l'attitude de son pays a été justifiée par les événements. Si la seule justification d'une attitude est la victoire militaire, dans ce cas, les paroles du représentant soviétique sont bien fondées,

mais si l'on s'appuie sur la Charte et sur le principe du respect de l'intégrité territoriale des Etats, il n'en va pas de même. Le représentant de l'Union soviétique a accusé le Pakistan de myopie et de manquer du sens des réalités. On pourrait appliquer le même raisonnement au refus par l'Union soviétique de reconnaître que c'est l'Inde qui a attaqué le Pakistan et non pas l'inverse. Il est évident aux yeux de tous que c'est l'Inde qui a déclenché une guerre en bonne et due forme dans le seul but de démanteler le Pakistan. Quelles qu'aient pu être les erreurs commises par le Gouvernement du général Yahya Khan, rien ne peut justifier l'usage de la force par un Etat en vue de démembrer le territoire d'un autre Etat, acte qui constitue une violation de tous les principes du droit international. La délégation pakistanaise espère que ce fait sera reconnu un jour par ceux qui refusent de l'accepter aujourd'hui. Les membres du Conseil n'auront pas oublié que le veto soviétique au Conseil de sécurité a empêché l'adoption de résolutions qui auraient permis de mettre fin au conflit et de procéder à un retrait des forces de part et d'autre de la frontière. Le Conseil n'oubliera pas non plus que l'Union soviétique s'est prononcée contre une résolution qui avait été adoptée par l'Assemblée générale à la majorité écrasante de 104 de ses membres. En dépit de tout cela, la délégation pakistanaise continue d'espérer sincèrement que l'Union soviétique reviendra sur ses erreurs d'aujourd'hui pour adopter une attitude qui soit davantage conforme à la réalité morale et au respect des principes fondamentaux de la Charte, à savoir notamment que les territoires des Etats souverains ne peuvent être occupés par la force et que les pays ne peuvent être démembrés par l'usage des armes et la puissance militaire. L'Union soviétique a appuyé ces principes par le passé et il faut espérer qu'elle s'y conformera à l'avenir. Si l'Union soviétique se préoccupe sincèrement, comme elle l'affirme, des "droits légitimes" du peuple du Pakistan oriental, ses dirigeants devraient faire pression sur l'Inde, son alliée, pour que cette dernière retire ses troupes et permette à la population d'exprimer véritablement ses vœux.

62. M. GETMANETS (Observateur de la République socialiste soviétique d'Ukraine), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, remercie les membres du Conseil d'avoir élu la RSS d'Ukraine aux trois comités de session et tient à les assurer que la délégation ukrainienne fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter une contribution utile aux travaux de ces organes.

63. La thèse soutenue par la délégation chinoise n'a rien d'original. Au cours des séances plénières de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, cette même thèse a été soutenue par le représentant d'une puissance impérialiste. On ne peut donc manquer de s'étonner que les représentants de la Chine reprennent aussi facilement de vieux arguments usés déjà utilisés devant l'Assemblée générale par le représentant d'un pays impérialiste. Pour ce qui est des accusations selon lesquelles l'URSS aurait commis des actes d'agression contre le peuple du Bangladesh, il suffit de dire que la Chine, qui a soutenu les bourreaux sanguinaires du Pakistan, se plaît décidément à rejeter sur les innocents la faute des coupables.

64. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), usant de son droit de réponse, dit que les paroles prononcées par le représentant de la Chine ne sont qu'un flot de calomnies flagrantes et d'insultes aux dirigeants soviétiques et aux représentants de l'Union soviétique à l'ONU. La délégation soviétique participe depuis de nombreuses années aux travaux de l'ONU mais, jamais encore, il ne lui avait été donné d'entendre des déclarations aussi inqualifiables, dont le seul but est de noircir et de déformer la politique étrangère de l'Union soviétique et de blanchir la politique étrangère aventurière que mène actuellement la clique des dirigeants chinois. Force est bien de constater que depuis l'entrée de la République populaire de Chine aux Nations Unies, les représentants de ce pays cherchent par tous les moyens à provoquer en cette enceinte une hystérie antisoviétique, comme ils le font depuis des années dans leur propre pays. Il est manifeste que les questions dont traite le Conseil économique et social n'intéressent nullement la Chine et que cette dernière entend uniquement mener des attaques contre l'Union soviétique et les autres pays socialistes. Pourtant, les dirigeants chinois devraient se convaincre qu'une telle politique n'est pas populaire et ne recevra pas l'appui de la majorité des Etats Membres. C'est en effet une politique d'obstruction et de désorganisation des travaux du Conseil et ce dernier ne se laissera pas détourner de l'accomplissement des tâches qui lui incombent. D'autre part, la Chine prétend au rôle de protecteur des pays du tiers monde, mais la politique qu'elle mène à l'ONU porte atteinte essentiellement aux intérêts des pays en voie de développement, car cette politique va à l'encontre de la paix, de la coopération et de l'égalité des droits entre tous les Etats Membres, qui étaient jusqu'à présent la règle aux Nations Unies. En ce qui concerne le thème de la lutte contre l'hégémonie d'une ou de deux superpuissances, si les représentants de la Chine avaient davantage l'expérience des travaux de l'ONU, ils sauraient qu'une telle situation n'existe pas, que les représentants des pays en voie de développement s'y expriment librement, que personne n'y menace leurs intérêts, que depuis plus de 20 ans ils coopèrent avec les pays socialistes et que cette coopération s'est traduite par l'adoption de décisions très importantes qui constituent la base même des réalisations économiques de l'ONU, comme, par exemple, la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette coopération n'a fait que se renforcer avec les années, et nul ne doit être autorisé à semer la discorde entre ces pays.

65. Dans son intervention, la délégation chinoise a une fois de plus soulevé la question de la position soviétique dans le conflit qui a mis aux prises l'Inde et le Pakistan, bien que le Conseil économique et social ne soit pas l'instance qui convienne pour mener une discussion de fond sur cette question. Mais puisque la délégation chinoise s'obstine à vouloir aborder cette question, la délégation soviétique tient à son tour à formuler un certain nombre de remarques. En premier lieu, la Chine ne saurait échapper à sa propre responsabilité dans ce conflit en rejetant la faute sur des innocents. Un bref historique du conflit indo-pakistanaï suffirait à établir cette responsabilité. Au mois de décembre 1970, après les premières élections qui aient eu lieu au Pakistan oriental, la ligue populaire Awami a remporté une écrasante

victoire parlementaire puisqu'elle a obtenu 298 sièges sur 329. Le peuple du Pakistan oriental s'est donc prononcé sans équivoque en faveur du programme de ce parti, lequel réclamait une certaine autonomie et une politique étrangère démocratique. Il convient de rappeler que le programme de la ligue Awami ne comportait pas l'accession à l'indépendance du Pakistan oriental mais que, cette indépendance, les masses l'ont réclamée en réaction précisément contre les brutalités commises par le Gouvernement pakistanais, lequel a écrasé les droits les plus légitimes de la population. Or, tandis que l'armée pakistanaise se livrait à des opérations de représailles contre la population pacifique, faisait brûler des villages et fusillait des innocents, les dirigeants chinois gardaient le silence, encourageant ainsi l'effusion de sang. La Chine a beau jeu d'invoquer le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats alors que sa politique ne vise qu'à semer la haine et la guerre entre les peuples. En fait, les dirigeants chinois mènent depuis longtemps une politique hostile à l'Inde afin de s'ouvrir plus facilement la voie en direction du tiers monde. C'est pour cette raison que Pékin a empêché par tous les moyens une réconciliation entre l'Inde et le Pakistan. En revanche, tous les Membres des Nations Unies savent fort bien que, dès le début du conflit, l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont insisté pour que l'on prenne d'urgence des mesures visant à mettre fin aux hostilités; mais ce sont les représentants de la Chine et des Etats-Unis qui ont empêché le Conseil de sécurité d'adopter les résolutions qu'exigeait la situation et qui auraient permis une cessation plus rapide des hostilités. Il a été donné à tous de constater à cette occasion une solidarité surprenante entre les représentants de la Chine et ceux des Etats-Unis.

66. On est fondé à s'interroger sur ce que sera désormais la véritable politique de la délégation chinoise à l'ONU. Cette question avait été posée au cours de la séance plénière de l'Assemblée générale, le 24 décembre 1971 et, aujourd'hui, l'évolution de la situation tend à démontrer qu'il s'agit d'une politique d'antisoviétisme flagrant et d'intimidation systématique. Toutefois, l'Union soviétique ne saurait se laisser intimider par de telles menaces. Ce pays a conquis un prestige immense dans le monde par sa politique de paix et de défense des intérêts des pays qui luttent en vue de leur libération, tant sur le plan politique que sur le plan économique, du joug du capital étranger. Il reste encore aux dirigeants chinois à mériter un tel prestige. Lorsque la délégation chinoise, évoquant le conflit indo-pakistanaï, a déclaré que jamais le monde n'avait connu pareille effusion de sang depuis le règne d'Hitler, elle semble oublier la guerre d'agression qui se poursuit depuis de nombreuses années au Viet-Nam. Les paroles qu'a prononcées à propos de cette question la délégation chinoise n'induiront personne en erreur et chacun sait que les propres intérêts chauvinistes des dirigeants chinois leur sont plus chers que les intérêts du peuple vietnamien.

67. L'Union soviétique et les pays socialistes ont lutté pendant 20 ans pour le rétablissement de la Chine dans ses droits légitimes à l'ONU et cette lutte a été enfin couronnée de succès le 25 octobre 1971. Les dirigeants chinois ne doivent donc pas oublier que c'est avant tout grâce à l'Union soviétique que leur pays a pu entrer à

l'ONU, et l'on aurait pu espérer que, ce faisant, ils s'engageraient dans la voie de la coopération avec les autres pays, dans le respect mutuel des intérêts de chacun. L'Organisation des Nations Unies fait face actuellement à de nombreux problèmes non encore résolus et a besoin d'être renforcée. Il importe donc que tous les Etats Membres unissent leurs efforts et évitent de se servir de l'Organisation dans un but partisan, ou bien pour mener une politique d'hégémonie.

68. En conclusion, il faut espérer que les représentants de la Chine retrouveront enfin le sens des réalités et

coopéreront véritablement avec les autres délégations en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, du désarmement nucléaire, de l'amitié entre les peuples et de l'instauration d'une large coopération économique, sociale et scientifique entre tous les pays. Plus tôt la Chine comprendra la nécessité d'oeuvrer en ce sens, mieux cela vaudra, tant pour l'Organisation des Nations Unies que pour la Chine elle-même.

*La séance est levée à 19 h 55.*